

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2024

—

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

RAPPORT DE JURY

Table des matières

Statistiques de la session

Rapport de jury

1. Présentation générale du concours

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

3. L'épreuve d'admission

Conclusion

Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité

Statistiques de la session

Nombre de candidats inscrits au concours : 206

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 186

Nombre de candidats admissibles et présents aux épreuves d'admission : 11

Rapport de jury

1. Présentation générale du concours

Le concours général des lycées et des métiers, concours d'excellence, distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais les épreuves sont plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. Les sujets sont construits pour permettre aux candidats de témoigner de leur haut niveau de maîtrise des compétences que la formation vise à développer.

Les épreuves de sciences et techniques sanitaires et sociales du concours général des lycées n'ont pas de format standardisé et peuvent évoluer en proposant des approches nouvelles.

En sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS), le concours se déroule de la façon suivante :

- une première épreuve d'admissibilité, d'une durée de 5 heures, au cours de laquelle les candidats composent dans les centres d'examen prévus dans leur académie ;
- une deuxième épreuve pratique d'admission organisée dans un établissement scolaire. Pour la session 2024, cette épreuve a eu lieu au lycée La Venise Verte de Niort. Un temps d'épreuve a également eu lieu dans les locaux de l'association Prévention Maïf.

La présentation du concours ainsi que des sujets et rapports de jury des sessions précédentes sont accessibles sur le site Eduscol :

Présentation du concours :

<https://eduscol.education.fr/1455/presentation-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Sujets et rapports de jury :

<https://eduscol.education.fr/1443/sujets-et-rapports-de-jury-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

Pour une même session, l'ensemble des épreuves a une cohérence au regard du thème choisi. Cette année le jury a proposé aux candidats un questionnement autour de la promotion de la santé du jeune enfant.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet mobilisait les acquis des différents modules du programme de première et de terminale. Comme pour d'autres sessions, le sujet comportait plusieurs questions dont certaines prenaient appui sur un corpus documentaire.

Le candidat était invité à justifier l'affirmation suivante : "On sait aujourd'hui que les 1000 premiers jours sont déterminants non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra". Puis, il devait expliquer comment différents acteurs répondent à l'enjeu que constitue la promotion de la santé du jeune enfant.

Question 1 : "On sait aujourd'hui que les 1000 premiers jours sont déterminants non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra." Justifier cette affirmation.

Le candidat était amené à identifier les déterminants influençant la santé du jeune enfant et à faire des liens, grâce aux données issues des annexes, entre la santé actuelle et celle en devenir du jeune enfant.

La mise en évidence de l'influence positive et/ou négative des déterminants sur la santé était attendue.

Cette question permettait d'apprécier les capacités à :

- exploiter des données chiffrées pour mettre en évidence l'importance des déterminants sur la santé dès la conception ;
- mobiliser certaines notions fondamentales nécessaires à leur démonstration.

Le jury attendait :

- une présentation des notions induites par la question, particulièrement : notion de déterminants (avec les différentes catégories), santé individuelle et santé publique, inégalités sociales de santé ;
- la mise en évidence des déterminants (sociaux, biologiques, comportementaux...) et leurs conséquences sur la santé de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra.

Question 2 - Promouvoir la santé du jeune enfant constitue un enjeu de santé publique. Expliquer comment différents acteurs répondent à celui-ci.

Le candidat devait, en s'appuyant sur ses connaissances et les annexes, identifier les différents acteurs ainsi que leurs actions sous l'angle de la promotion de la santé.

Cette question permettait d'apprécier les capacités à :

- faire le lien entre les niveaux d'intervention des différents acteurs et la conception d'actions ;
- repérer les différents modes d'intervention mis en œuvre.

Le jury attendait :

- une présentation des notions induites par la question : promotion de la santé, politiques publiques de santé et/ou sociales, politiques transversales ;
- la mise en évidence des acteurs et les enjeux de leurs actions (enjeu humain, économique et partenarial) ;
- la démonstration de la nécessaire prise de conscience d'agir dès aujourd'hui pour la santé future de l'enfant.

L'épreuve du concours général nécessite que les questionnements soient analysés afin d'en comprendre parfaitement le sens, d'élaborer un fil directeur à partir de la logique du sujet dans le but d'y apporter une réponse composée. Ainsi, avant la lecture des annexes, il est conseillé aux candidats de prendre un temps de réflexion sur le sens des questions posées, pour mobiliser leurs connaissances fondamentales afin qu'ils puissent développer un raisonnement judicieux et structuré.

La production doit donc être effectuée sous forme composée avec une introduction problématisée, un développement structuré et une conclusion amenant une ouverture du sujet.

Une expression écrite de qualité est attendue. Les meilleures copies ont su s'illustrer par une grande fluidité dans la construction de l'argumentation et son développement.

Le jury tient à rappeler aux candidats que certaines questions peuvent demander une réponse prenant appui uniquement sur leurs connaissances et leur réflexion.

Le jury a apprécié de manière globale :

- une mobilisation des connaissances des candidats au service de la réflexion attendue par le sujet. Certains candidats ont su démontrer une certaine rigueur ;
- une exploitation pertinente du corpus documentaire et une sélection des illustrations au service de l'argumentation, lorsque la consigne le nécessitait ;
- une structuration amenant le lecteur à appréhender progressivement la démarche du candidat, grâce à une articulation entre les données issues des annexes et les aspects théoriques issus de leurs connaissances ;
- les liens opérés entre les différentes parties de l'étude menée révélant des qualités d'analyse et de mise en perspective : mise en évidence des déterminants, de leurs caractéristiques et de leur influence, identification des acteurs et de leurs réponses, mise en évidence des modes d'intervention ;
- l'enrichissement des réponses par des apports personnels, signes de questionnement et d'ouverture autour de la thématique traitée.

Enfin, le jury tient à féliciter les candidats qui ont su présenter une démonstration construite et une analyse fine du thème proposé par le sujet. Des extraits de copies excellentes sont proposés en fin de rapport.

En vue de se préparer aux exigences du concours général, le jury préconise :

- un entraînement des élèves à l'épreuve : celle-ci diffère de l'épreuve terminale de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales du baccalauréat et nécessite une mise en condition des candidats (gestion du temps, du corpus documentaire...). Nous conseillons aux candidats de prendre appui sur les rapports de jury des sessions précédentes.
- Une grande rigueur sur la conduite de l'exercice et la production réalisée qui nécessite une réponse composée, regroupant l'ensemble des questions avec :
 - o une introduction structurée et problématisée ;
 - o une conclusion comportant une ouverture pertinente ;
 - o des idées organisées en paragraphes, sous paragraphes et aérées ;
 - o une utilisation des annexes comme ressources et non comme support intangible ou à paraphraser ;
 - o une mobilisation des connaissances au service de la réflexion ;
 - o une utilisation totale du temps imparti afin de produire une copie à hauteur du niveau attendu au concours ;
 - o une qualité rédactionnelle : orthographe, grammaire, conjugaison et syntaxe irréprochables.

D'une manière générale, le jury a apprécié l'analyse des candidats et leur compréhension de l'influence des déterminants. Certains candidats ont mené une analyse plus fine concernant les politiques mises en place et la place des différents acteurs. Le jury tient à féliciter l'excellence de certains candidats qui ont su se distinguer en prenant du recul et en façonnant leur réponse grâce à une exploitation pertinente des annexes et de leurs connaissances.

3. L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission porte sur une thématique en lien avec le sujet d'admissibilité, mais en diffère par les activités proposées aux candidats, la nature des productions attendues et les compétences évaluées.

Cette épreuve est composée d'une diversité de formats d'activités demandant de réelles capacités d'adaptation pour répondre aux différents questionnements dans un temps limité.

Les membres du jury tiennent à préciser que les accès à des comptes personnels ne sont pas autorisés pour cette épreuve. Les candidats doivent composer à partir des logiciels à disposition dans l'établissement d'accueil.

Le jury tient à rappeler aux candidats que certains lycées ne disposent que de logiciels libres (open office, libre office), c'est pourquoi il est important de s'entraîner à la manipulation de ces logiciels.

Le sujet d'admission proposé pour cette session 2024 portait sur l'analyse de données relatives aux accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans, la proposition d'axes d'action prioritaires suite à cette analyse et l'évaluation du projet de prévention "1,2,3 Baignade" porté par l'association Prévention MAIF.

L'épreuve comportait deux parties au service des pôles méthodologiques et thématiques des programmes du cycle terminal des sciences et techniques sanitaires et sociales.

Première partie de l'épreuve d'admission : réalisation numérique

Cette première partie s'est déroulée au sein de Prévention MAIF association à but non lucratif créée en 1980, reconnue d'intérêt général. Elle vise à "Sensibiliser, informer, éduquer" en déployant des actions concrètes de prévention.

Monsieur Nicolas COURJAUD, directeur, a présenté au cours d'une visite sur site, les missions et actions de Prévention MAIF aux candidats.

À l'aide d'un corpus documentaire mis à disposition sur clé USB, ils devaient produire un document numérique synthétique présentant les éléments suivants :

1. Les principales caractéristiques des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.
2. Une proposition d'axes d'action prioritaires ainsi que leurs objectifs. Les choix devaient être justifiés.

Cette partie s'inscrivait dans le cadre d'une démarche technologique par une mise en situation des candidats avec utilisation d'un poste informatique.

A partir d'un ensemble de documents (base de données chiffrées, livret de présentation de l'association Prévention MAIF), les candidats devaient mobiliser leurs compétences pour recueillir, traiter et analyser. Ils devaient dégager les principales caractéristiques des accidents de la vie courante des moins de 15 ans en France et formuler des axes d'action prioritaires et leurs objectifs en les justifiant.

Une vigilance était portée sur la qualité de l'extraction et de l'analyse de données pertinentes et significatives ainsi que la capacité à synthétiser cette analyse.

Les critères de qualité des productions des candidats ont été les suivants :

- une présentation synthétique adaptée aux données et respectant les règles de mise en forme (titre, légende, unité, source, ...)
- la mise en évidence de données significatives et contextualisées ;
- une analyse comparative des données (comparaison selon le sexe, l'âge, l'activité, les lésions...).

Deuxième partie de l'épreuve d'admission : présentation orale

Le projet "1,2,3 Baignade" porté par l'association Prévention MAIF a été mis en œuvre à partir de l'été 2023. Madame Dominique MARTELLI, membre du conseil d'administration national de l'association, a présenté le projet et la démarche suivie.

A la suite de cette intervention, les candidats ont dû répondre à la question suivante : "Proposer l'évaluation qui pourrait être envisagée pour ce projet "1,2,3 Baignade" par l'association Prévention MAIF."

Ils devaient prendre appui sur la présentation pour alimenter leur réflexion autour de la question posée. Cette année encore, les candidats disposaient d'un temps de préparation d'une heure suivie d'une prestation orale (5 minutes de soutenance et 10 minutes d'entretien) devant un jury en binôme.

La question avait pour objectif d'apprécier la capacité des candidats à identifier les modalités de l'évaluation envisagée (le moment, le domaine évalué, les outils, les acteurs ...) et à formuler des indicateurs.

Les candidats ne devaient pas résumer la présentation mais l'exploiter de manière pertinente. Cette exploitation impliquait une prise de notes durant l'intervention, sans connaître au préalable les consignes de cette deuxième partie du sujet d'admission.

L'épreuve orale avait pour objectif de permettre au candidat de montrer sa compréhension des spécificités d'une démarche d'évaluation contextualisée.

Le jury se réjouit d'avoir rencontré des candidats maîtrisant ces spécificités.

Le jury préconise :

- une lecture attentive des consignes afin de bien cerner les attendus du sujet tant sur le contenu que sur la forme ;
- une prise de notes de qualité durant l'intervention des professionnels ;
- une exploitation judicieuse des éléments fournis par le professionnel au service de l'argumentation ;
- une gestion du temps efficiente ;
- dans le cadre de l'épreuve numérique, la maîtrise de la démarche technologique et de ses différents outils (tableaux, graphiques, schémas...)
- dans le cadre de la prestation orale, une présentation structurée de la démarche, une expression dynamique et interactive, l'adoption d'une posture d'écoute et d'ouverture.

Il est essentiel de rappeler que la restitution des connaissances du programme, si précise soit-elle, mais sans lien avec le sujet, ne peut satisfaire. Une argumentation non contextualisée ne répond pas à l'essence de la formation portée par l'enseignement de spécialité « Sciences et techniques sanitaires et sociales ». La connaissance sert à l'étude contextualisée, ouvrant à l'argumentation ancrée dans la réalité.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats tout au long de ces deux demi-journées, leur capacité à mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques de la discipline sur l'ensemble des pôles du programme au service d'une problématique spécifique. Le positionnement des candidats lors de l'intervention a montré leur intérêt et leurs capacités à se questionner. Le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats admissibles pour leur investissement et la qualité de leurs prestations.

Plus spécifiquement, concernant la prestation orale, le jury a apprécié la gestion efficace du temps, l'aisance, la posture adaptée des candidats : prise de parole, regard soutenu, gestion du stress. La maîtrise des techniques d'exposé et d'entretien a permis aux candidats d'engager leur prestation au service de la réponse à la question et dans l'échange avec le jury.

Les membres du jury tiennent à rappeler que la réussite à l'épreuve d'admission du concours général nécessite une ouverture culturelle, un esprit critique et, concernant les activités qui composent les épreuves de l'admission, une habitude à explorer des questions sanitaires et/ou sociales. Les activités demandées lors de l'épreuve d'admission nécessitent prise de recul et capacité à se détacher des automatismes. Le concours général permet de mobiliser des acquis disciplinaires de haut niveau : extraction et traitement de données en temps contraint, maîtrise de l'outil informatique et logiciels de bureautique, conception d'une démarche, soutenance orale structurée.

Durant le temps dédié à cette épreuve, il est fondamental de se projeter avec la concentration nécessaire à des activités variées, de s'adapter à un questionnement plus large qui diffère des approches habituelles du cycle terminal, de mobiliser les connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré dans un cadre de maîtrise de la langue écrite et orale.

Conclusion

Le jury tient à remercier l'ensemble des élèves pour leur investissement dans cette épreuve d'excellence et leur intérêt pour la discipline sciences et techniques sanitaires et sociales.

Il tient à féliciter les candidats pour la qualité de leur production, leur persévérance et leur engagement dans ce contexte particulier. Certaines copies de l'épreuve d'admissibilité relevaient de l'excellence.

Le jury tient à remercier Prévention Maif pour sa mobilisation sur les deux journées d'épreuves d'admission, la qualité de son accueil ainsi que la mise à disposition de simulateurs de réalité virtuelle qui ont permis un temps de convivialité à l'issue de la première journée.

Le jury tient à remercier chaleureusement monsieur le Proviseur, du lycée de la Venise Verte à Niort, monsieur le Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique ainsi que toutes les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil des membres du jury et des candidats pour leur disponibilité et efficacité qui ont permis une déroulement des épreuves dans d'excellentes conditions.

Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité

Premier extrait relatif à la question 1

« L'état psychologique de l'enfant de sa naissance à ses deux ans peut aussi impacter sa santé de plus tard, en cas de choc ou de traumatisme. A l'inverse, un état de sérénité de la mère et des premiers mois dans un environnement sain est favorable pour un bon développement. »

Deuxième extrait relatif à la question 1

« Enfin, les déterminants liés au système de soins influencent le développement de l'enfant et sa future santé. En effet, la densité médicale (nombre de professionnels médicaux pour 100 000 habitants) est inégalement répartie, ce qui fait que l'accès aux soins (facilité plus ou moins grande de disposer d'une offre de soins de qualité, sur tout un territoire) est difficile pour certaines femmes, qui ne peuvent donc pas avoir accès à certains soins qui seraient nécessaires au bon développement de l'enfant et à sa bonne santé. L'attente pour avoir des rendez-vous peut causer un report de soins voire un renoncement aux soins de la part des parents et donc une aggravation de l'état de santé de l'enfant. » [...]

Troisième extrait relatif à la question 2

« Au niveau national, le Ministre de la Santé fixe des objectifs de santé publique et pilote les actions ou les stratégies de promotion de la santé. D'autres ministres travaillent en collaboration avec le Ministre de la Santé afin de déterminer ces objectifs. Le Ministre de l'Education Nationale, par exemple, est également concerné par la promotion de la santé des jeunes enfants car la promotion de la santé passe par des actions de sensibilisation qui ont lieu à l'école. »

Quatrième extrait relatif à la question 2

« À l'échelle régionale, les Agences Régionales de Santé vont mettre en œuvre des actions afin de réaliser les objectifs définis par les ministres. Leur rôle va être d'adapter les actions aux populations qui ont des besoins spécifiques et différents d'une région à l'autre. Les instances régionales vont favoriser le décloisonnement des pratiques professionnelles physiques, mentales et sociales afin de traiter de manière globale les problématiques. [...] Les différents acteurs ont tous des rôles différents mais des objectifs communs. [...] Des actions vont être mises en place pour mutualiser les compétences. »

Cinquième extrait relatif question 2 :

Pour satisfaire les besoins des enfants, de nombreux acteurs en santé publique agissent dans l'objectif de promouvoir leur santé. La santé publique est un concept social et politique qui vise à une amélioration de la santé, un accroissement de la qualité de vie, une plus grande longévité de toutes les populations par le biais de la promotion de la santé, la prévention des maladies ainsi que d'autres interventions afférentes à la santé [...]

Une politique publique conçue autour des besoins des enfants et de leurs parents est mise en place pour agir contre les inégalités sociales. Elle est basée sur les travaux d'une commission composée d'experts pluridisciplinaires. Elle garantit le bon développement des enfants et agit pour les adultes et la société de demain. De plus, à l'échelle nationale, des actions sont déjà engagées : mises à disposition d'un site internet et d'une application mobile, lancement d'un appel à projets "1000 premiers jours" en 2021.

Sixième extrait relatif question 2 :

L'objectif du RéPAP est d'améliorer la santé globale des femmes et des enfants, proposant des accompagnements au plus près de leurs besoins, en lien avec d'autres professionnels de santé. Cette idée rejoint celle du parcours de soins, permettant ainsi un suivi facilité, une prise en charge rigoureuse et adaptée, une amélioration de la qualité de vie en plaçant la mère et son enfant au centre du projet. Les professionnels de santé répondent donc ainsi à la promotion de santé car avec le dispositif, il y a moins de rupture de suivi, éléments néfastes pour l'enfant et sa mère.

Septième extrait relatif à la conclusion

« Toutes ces actions nécessitent des financeurs à échelle nationale, régionale ou locale. L'Etat doit donc accorder une importante partie des dépenses de santé à la promotion de la santé. La promotion de la santé des jeunes enfants est donc une volonté politique qui nécessite une coordination et coopération entre les différents acteurs pour que la mise en place des actions soient efficaces. »